

L'ABBÉ ANTOINE LACROIX

(1708-1781)

Parmi les personnalités lyonnaises les plus en vue, au milieu du dix-huitième siècle, une des moins connues, une des plus oubliées aujourd'hui, est certainement messire Antoine Lacroix, docteur en théologie de la maison et société royale de Navarre, prieur de la Ferté-Macé en Normandie, trésorier de France en la généralité de Lyon, vicaire général du diocèse, grand obéancier et baron de Saint-Just, Brignais, Grézieux et Valsonne, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, abbé de Saint-Rambert-en-Bugey.

Il tint cependant, de son vivant, une grande place dans le monde intellectuel lyonnais, ce bon chanoine, et nous lui sommes redevables de l'existence de notre actuelle Ecole des beaux-arts, qui n'est, à la vérité, qu'une transformation, une plus large interprétation, en quelque sorte, de l'Ecole gratuite de dessin qu'il avait fondée en 1756, avec le concours de quelques-uns de ses concitoyens. Mais il semble que le temps, en jetant le voile de l'oubli sur l'abbé Lacroix, ait voulu se venger de la facilité avec laquelle il arriva, jeune encore, aux plus hautes dignités de notre ville, et prouver une fois de plus que rien n'est durable de ce qui a été créé sans lui.

Un éloge prononcé à l'Académie de Lyon, cinq ans après sa mort, par l'avocat Deschamps, en la séance solennelle du 28 août 1786 (éloge qui ne fut jamais publié (1) et dont on ne retrouve que quelques passages dans les journaux de l'époque, un court article de J.-B. Dumas dans le n° 2 des *Archives du Rhône* (année 1824) un paragraphe dans l'*Histoire de l'Académie*

(1). Dans son *Histoire de l'Académie*, J.-B. Dumas écrit par erreur que l'éloge de l'abbé Lacroix fut publié. Il ne le cite pas, d'autre part, dans les ouvrages imprimés de l'académicien Deschamps.

royale de Lyon du même auteur, quelques lignes dans la brochure de M. Charvet sur l'origine de l'enseignement du dessin à Lyon, voilà tout ce qui reste aujourd'hui de messire Antoine Lacroix.

Il nous a semblé que le bon chanoine qui eut le mérite de pressentir le talent naissant de Soufflot, de l'attirer et de le retenir à Lyon et celui de créer la première école gratuite de dessin de notre ville, méritait plus que cela.



Antoine Lacroix naquit à Lyon le 6 décembre 1708. Son père, messire Jean-Pierre Lacroix de Laval, était trésorier au bureau des finances de la généralité ; sa mère était dame Marie Pasquier. En sa qualité de cadet de la famille, le jeune Antoine fut destiné à l'état ecclésiastique ainsi qu'il était de coutume à cette époque. Après quelques années d'études au collège de la Trinité, que les pères jésuites tenaient sur les courtines du Rhône, le long du quai de Retz, dans les bâtiments du lycée actuel, il fut envoyé à Paris, au collège de la Marche, où il fit sa philosophie ; il fut ensuite agréé dans la maison et société royale de Navarre et continua ses études pour sa licence et son doctorat en théologie.

L'avenir du jeune abbé se dessinait bien nettement. Issu d'une maison noble et aisée, doué d'un physique agréable et d'une culture intellectuelle lui permettant de jouir pleinement des charmes de l'heureuse existence qui lui était réservée, fortement appuyé par un oncle bien en cour et qui l'aimait beaucoup, messire Léonard Lacroix, abbé de Saint-Julien de Tours, prédicateur du roi et chef du chapitre de Saint-Just-en-Lyon, le jeune Antoine semblait vraiment destiné à être un des membres privilégiés de ce clergé régulier dont l'agréable vie plus mondaine que monastique était le lot d'un grand nombre de cadets de famille, avant la Révolution.

Il était déjà prieur de l'abbaye de la Ferté-Macé en Normandie grâce à l'efficace protection de son oncle, lorsqu'un événement imprévu vint brusquement changer la direction de sa vie. Son père, messire Jean-Pierre Lacroix de Laval mourait subitement en 1732, laissant aux siens, en plus d'une fortune considérable, sa charge héréditaire de trésorier de France en la généralité de Lyon.

Les trésoriers généraux avaient la direction et la juridiction des domai-

nes du roi et de la couronne dans l'étendue de leur généralité ; celle de Lyon comprenait les cinq élections de Lyon, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche. Les trésoriers avaient aussi la direction et la juridiction contentieuse de la grande et petite voirie, à l'exception de la ville et des faubourgs (1). Enfin, de leur juridiction relevaient encore les receveurs et les comptables des deniers royaux sur lesquels ils exerçaient une surveillance spéciale. Les trésoriers généraux étaient en somme, en même temps que les receveurs particuliers du fisc royal, les agents voyers du royaume.

Le bureau des finances de la généralité de Lyon se composait d'un premier président en titre, de quatre présidents qui étaient les quatre plus anciens membres de la compagnie et de vingt et un trésoriers. Il leur était adjoint deux avocats, un procureur du roi et un greffier en chef.

La charge de trésorier de France était d'un revenu considérable mais elle était incompatible avec certains autres emplois du domaine royal et, entre autres, avec ceux de la Cour des monnaies (2).

Or, le frère aîné du jeune prieur de l'abbaye de la Ferté-Macé, Monsieur Jean Lacroix de Laval était, depuis 1727, conseiller à cette cour.

Pour ne point voir tomber en déshérence la charge du défunt messire Pierre au bureau des finances, la famille du jeune abbé lui fit offrir la succession du titre et des revenus. Son oncle, maître Léonard, le prédicateur du roi, y ajouta la prébende de chef du chapitre de Saint-Just dont il était titulaire. Le cadet de famille accepta et, abandonnant la cour et la capitale, il vint s'établir dans sa ville natale au début de l'année 1734, après avoir conquis brillamment le bonnet de docteur en théologie.

(1) Les droits de grande et petite voirie dans l'intérieur de la ville et du faubourg étaient en possession de messieurs le prévôt des marchands et échevins qui avaient charge et droit d'y donner les permissions et alignements et d'ordonner tout ce qui concernait cette juridiction. Ils nommaient à cet effet un officier appelé le Voyer de Ville.

(2) La Cour des Monnaies était une juridiction souveraine qui connaissait du fait des monnaies pour le civil et le criminel. De son ressort étaient les abus et malversations qui pouvaient être commis par les maîtres et autres officiers des monnaies, par les changeurs affineurs, batteurs et tisseurs d'or et d'argent, par les orfèvres, joailliers, lapidaires, horlogers, fondeurs et mouleurs et tous marchands vendant métaux précieux ainsi que, chose curieuse, par les distillateurs d'eau-de-vie ou d'eau-forte. Pendant longtemps, il n'y avait eu, pour toute la France, que la Cour des monnaies de Paris fondée par Henri II en 1551. En 1645, deux Cours des Monnaies furent établies à Lyon et à Libourne, mais elles n'eurent qu'une existence éphémère. En 1704, Louis XIV voulut en créer une nouvelle pour décharger celle de Paris. A cet effet, on unit la sénéchaussée et le présidial de Lyon à une nouvelle cour des monnaies. Son ressort s'étendait sur les provinces et généralités de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Haut et Bas-Languedoc, Montauban, Montpellier, Bayonne et dans les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex.

A vingt-six ans à peine, Antoine Lacroix était donc en possession de deux des plus importantes situations de notre ville. Sa charge de trésorier lui valait de magnifiques revenus et son titre de grand obéancier de Saint-Just faisait de lui, malgré son jeune âge, une des personnalités les plus considérées du clergé lyonnais. L'église de Saint-Just était, en effet, la première collégiale et paroisse de Lyon par ordre de préséance. Les membres de son chapitre portaient le titre de barons de Saint-Just, Brignais, Grézieux et Valsonne. Leur chef ou grand obéancier était l'orateur-né du clergé de Lyon et, en cette qualité, portait la parole aux entrées des rois, des papes et de leurs légats; il était de plus le représentant direct du clergé auprès des autorités consulaires de la ville. (1)

Messire Antoine Lacroix était à Lyon depuis quelques mois à peine lorsqu'il se décida à visiter l'Italie. C'était, à cette époque, malgré les difficultés des moyens de transport, le pèlerinage obligé de tous ceux qui s'intéressaient aux arts. Le chanoine de Saint-Just quitta notre ville vers la fin de l'année 1734 en compagnie de trois Lyonnais de ses amis, Messieurs Dattignat, Verdun et Genève l'aîné; ce dernier était un dessinateur fabricant très renommé.

A Rome, l'abbé Lacroix fréquenta beaucoup les artistes et s'enthousiasma plus particulièrement pour le talent de Michel Ange Slodtz, qui passait pour le plus habile sculpteur italien de son époque. Une des plus belles œuvres de cet artiste était un superbe groupe de Diane et Endymion, dont M. Dattignat fit l'acquisition sur les instances de son ami le chanoine. Quant à celui-ci, son choix se porta sur deux bustes en marbre blanc représentant, l'un Chrysès prêtre d'Apollon, l'autre une prêtresse de Diane.

En même temps qu'ils fréquentaient le célèbre sculpteur italien, les voyageurs lyonnais faisaient la connaissance d'un jeune architecte français d'environ vingt et un ans qui terminait ses études à l'Académie de Rome sous la direction de François de Troy. C'était Jacques Germain Soufflot.

(1) Il existait à Lyon, au dix-huitième siècle, sept églises collégiales : Saint-Just, Saint-Paul, Fourvières, Saint-Nizier, Saint-Martin d'Ainay, Notre-Dame de la Platière et Saint-Irénée.

L'église primatiale de Saint-Jean ne fut érigée en paroisse que lors du Concordat. Jusqu'à la Révolution elle était simplement église métropolitaine et les chanoines de Saint-Jean, comtes de Lyon, dépendaient, en tant que paroissiens, du curé de l'église de Saint-Etienne, laquelle faisait partie des bâtiments de la cathédrale et était considérée comme la paroisse du chapitre.

Messire Antoine Lacroix, doué d'un véritable sens artistique et d'une rare perspicacité, sut bien vite discerner le grand talent que laissaient pressentir les premiers essais du jeune artiste. Il se lia plus particulièrement avec lui et l'engagea vivement à venir faire un séjour à Lyon. Soufflot, avant que de rentrer à Paris, désirait visiter la Grèce et l'Asie Mineure pour y étudier les monuments de l'antiquité. Néanmoins, il promit à son ami, le chanoine, de ne point rentrer dans la capitale sans s'arrêter quelque temps dans sa ville.

Après un séjour de quelques mois en Italie, l'abbé Lacroix et ses compagnons de voyage regagnèrent Lyon.

Quelques difficultés attendaient le grand obéancier de Saint-Just lorsqu'il revint prendre sa place à la tête de son chapitre. Ses chanoines se plainquirent amèrement à lui d'être astreints à un vœu de pauvreté qu'ils n'avaient pas prononcé. Leurs nombreuses et justes représentations n'avaient pas été sans troubler quelque peu la fin du séjour en Italie de messire Lacroix. En fait, si le canonicat de la première paroisse de la ville rapportait beaucoup d'honneurs à ses titulaires, la prébende était, hélas, fort légère, la paroisse de Saint-Just, peuplée surtout d'ouvriers, des tisseurs pour la plupart, était peu riche. Quatre dignitaires et vingt chanoines se partageaient les rares bénéfices du casuel et les rentes des baronnies. Après de nombreuses démarches et plusieurs voyages à Paris, le grand obéancier obtenait enfin, en 1747, grâce à l'appui dont il jouissait à la cour, des lettres patentes du roi supprimant deux dignités et sept canonicats. Ce nouvel état de choses, ramenant à vingt le nombre des bénéficiaires, laissait ainsi à chacun une part plus intéressante dans les revenus du chapitre.

Cependant qu'il faisait à Paris les démarches nécessaires pour l'amélioration du sort de ses chanoines, messire Lacroix restait en correspondance suivie avec son jeune ami Soufflot, espérant le décider à venir s'installer à Lyon. Bientôt, deux circonstances lui permirent de présenter à l'habile architecte des propositions fermes et avantageuses. Monsieur Jean de Lacroix-Laval, son frère aîné, sacrifiant au goût du jour, décidait de faire construire une maison particulière sur la promenade des Remparts qui, longeant le confluent du Rhône et de la Saône, terminait la ville au sud. D'autre part les pères Chartreux, qui désiraient terminer leur chapelle commencée depuis près de quatre-vingts ans, étaient en difficulté avec leur

architecte, le célèbre Delamonce. Delamonce, après avoir fourni tous les dessins et plans de l'édifice, voyant qu'on ne voulait point les exécuter tels qu'il les avait conçus, avait pris le parti de se retirer, de peur qu'on lui imputât les inconvénients qui pourraient résulter de la construction.

Soufflot, conseillé par le chanoine Lacroix, envoya de Rome, où il était de retour après un voyage en Grèce, des projets très étudiés pour l'édification d'un dôme surmontant le chœur de l'église. Ces projets furent immédiatement agréés par les pères Chartreux, heureux de terminer ainsi le différend qu'ils avaient avec Delamonce. Enfin, sur de nouvelles et pressantes sollicitations de son ami, Soufflot décida de venir à Lyon diriger la construction de l'hôtel de Monsieur Jean de Lacroix-Laval, conseiller à la cour des monnaies. De grands travaux furent entrepris par Soufflot pendant son séjour à Lyon. Il n'entre point dans le cadre de cette étude de les rappeler tous. Nous n'en citerons qu'un, car il eut plus tard de grandes conséquences pour l'extension de notre ville : la construction du nouveau théâtre sur les terrains du jardin de l'Hôtel de Ville. En effet, pour la décoration de la salle de spectacle et plus particulièrement pour la peinture du rideau de scène, représentant les noces d'Amphitrite et de Neptune, Soufflot fit appel au concours d'un décorateur de talent qu'il avait connu à Rome et qui terminait, en ce moment, le théâtre de Parme. Ce décorateur se nommait Jean-Antoine Morand. Morand était un de ces hommes supérieurement doués, dont l'esprit peut embrasser simultanément toutes les branches de l'Art. A la fois peintre, sculpteur, architecte, ingénieur, il apportait dans chacune de ses manifestations artistiques une originalité et un talent peu commun.

Venant à Lyon à une époque où la ville, resserrée depuis longtemps dans un périmètre trop restreint, se transformait et cherchait à s'agrandir par tous les moyens, Morand arrivait au moment précis où son talent, son génie pouvait se développer librement sur un terrain largement ouvert. Né à Briançon, établi depuis longtemps en Italie où il était connu et apprécié, il ne serait peut-être jamais venu à Lyon s'il n'avait été appelé par son ami Soufflot. Or l'œuvre de Morand, dans notre ville, c'est, en plus de son pont et du quartier Saint-Clair, le premier plan d'édification des Broteaux et de la Guillotière, c'est-à-dire tout le Lyon moderne.

Cependant que Soufflot dressait le plan des nombreux monuments dont il devait embellir notre ville et que Morand songeait peut-être au tracé du futur quartier Saint-Clair qui devait être pour lui le chemin de la fortune, messire Antoine Lacroix continuait à récolter les honneurs et les titres. Il avait été nommé, en 1744, membre de la chambre diocésaine et de la chambre souveraine du clergé ; en 1748, l'archevêque, Monseigneur de Tencin, l'appelait à succéder comme vicaire général du diocèse, à messire de Faramand, prévôt d'Ainay ; en 1756, il était promu official métropolitain. Ainsi que dans sa carrière ecclésiastique, ses titres au bureau des finances s'élevaient rapidement ; en 1761, il était doyen des trésoriers de la généralité, et il était président de la compagnie en 1767. Enfin, en 1768, lors des élections faites par les députés des différents ordres, en exécution des nouveaux règlements pour l'administration de la ville, il était choisi pour être un des dix-sept notables chargés de la nomination des membres du consulat.

Malgré les nombreuses charges qu'il occupait, le bon chanoine jouissait cependant de belles heures de loisir qu'il consacrait à des œuvres littéraires. Il était, depuis 1737, membre de la Société royale des beaux-arts, et, depuis 1738, membre de l'Académie des Sciences et belles lettres.

La Société royale des beaux-arts établie à Lyon en 1713, sous le nom d'Académie des beaux-arts, s'était, à ses débuts, occupée presque uniquement d'organiser des concerts musicaux ; ses statuts faisaient pourtant mention de conférences consacrées aux beaux-arts ; ce ne fut guère que vers 1736 que ces conférences furent organisées régulièrement. En 1737, époque à laquelle fut reçu, messire Antoine Lacroix, la partie musicale avait été abandonnée à quelques membres dissidents qui, sous le nom d'Académie ou de Société du concert, donnaient leurs séances dans un bâtiment construit par l'architecte Pietra Santa devant l'église des Cordeliers. La Société royale des beaux-arts ne s'occupait plus que de cultiver les sciences relativement aux arts, suivant les propres termes de ses statuts. Les trente membres actifs qui la composaient se partageaient en trois sections : les mathématiques (géométrie, mécanique et astronomie), la physique (anatomie, botanique et chimie ?) et les arts (architecture, musique, sculpture, peinture, agriculture ! et.. commerce!!). C'est dans la section de physique que siégeait Antoine Lacroix. Les réunions se tenaient tous les vendredis dans la

salle où se réunissaient, le samedi, les membres de l'Académie du Concert. Deux grandes séances publiques avaient lieu chaque année, l'une le mercredi après le dimanche de Quasimodo, l'autre le premier mercredi de décembre.

L'Académie des sciences et belles lettres, la plus ancienne société littéraire de Lyon (elle avait été fondée en 1700) se composait de vingt-cinq académiciens ordinaires. Les séances, qui se tenaient dans une des salles de l'Hôtel de Ville, avaient lieu le mardi de chaque semaine et les assemblées publiques le mardi de Quasimodo et le second mardi après la rentrée du Palais.

Ces deux sociétés, la Société royale des beaux-arts et l'Académie des sciences et belles-lettres, ayant le même but, recrutaient naturellement les mêmes personnalités. Aussi, en 1758, quelques membres communs aux deux organisations parvinrent-ils à les faire fusionner en une seule qui prit le titre d'Académie des sciences, belles-lettres et arts, titre qu'elle porte encore à l'heure actuelle. Cette fusion fut l'œuvre surtout de Messieurs Claret de la Tourette, ancien prévôt des marchands, Mathon de la Cour, l'abbé Greppo, chanoine de Saint-Paul, l'abbé Perneti, auteurs des *Lyonnais dignes de mémoire* et de notre chanoine Antoine Lacroix.

La nouvelle académie porta à quarante le nombre de ses membres. Elle s'assemblait d'abord le mardi et le jeudi de chaque semaine, mais bientôt les réunions n'eurent plus lieu que le mardi. Les séances ordinaires ainsi que les assemblées publiques qui avaient lieu le second mardi après Quasimodo, le premier mardi après le jour de la fête de saint Louis et le premier mardi de décembre, se tenaient à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Portraits mise gracieusement à la disposition de la docte compagnie par ces messieurs du consulat.

Peu de séances publiques se passaient sans communications de messire Antoine Lacroix, et sa faconde littéraire se dispersait sur les sujets les plus divers, les plus hétéroclites. Il présenta successivement à ses auditeurs des dissertations sur l'esprit liant, sur l'égalité d'humeur, sur les tremblements de terre, sur l'usage néfaste d'introduire de bonne heure les jeunes gens dans le monde, sur le mélange des couleurs dans la peinture, sur la lune et

sur les souliers à la poulaine à la cour des rois de France. La curiosité de nos pères s'intéressait d'ailleurs volontiers à ces productions d'un esprit et d'une érudition quelque peu factices. Un des plus grands succès du bon chanoine fut la dissertation sur les parfums qu'il lut à la séance solennelle de décembre en présence de Monsieur de Voltaire : l'élite intellectuelle de notre cité se passionna pendant quelques jours pour cette étude et discuta de ces parfums dont l'obéancier de Saint-Just disait : « Dans tous les temps la piété les fit brûler pour les dieux, dans tous les temps la médecine les adapta comme préservatifs ; le luxe les a perfectionnés pour la volupté, et la beauté jalouse de séduire tous les sens s'en est emparée et en abuse quelquefois ».

Le grand obéancier de Saint-Just semble avoir eu une intelligence vraiment originale, l'enthousiasme prompt et soutenu, l'imagination ardente mais quelque peu désordonnée. En nous permettant d'accuser le digne chanoine de désordres dans l'imagination, nous avons surtout en vue deux ouvrages présentés par lui à l'Académie et dont les conclusions sont certainement plus originales que profondément étudiées. Nous voulons parler de son système d'éducation pour les jeunes gens et de son projet de tontine au bénéfice des hôpitaux.

Dans son plan d'éducation, après avoir demandé que l'éducation des enfants devint l'objet des plus grands soins du gouvernement, messire Lacroix, devant la Restauration, réclamait tout d'abord un ministère particulier pour l'instruction publique. Puis, entrant dans le détail de son système, il éloignait les enfants de la contagion des grandes villes et de la faiblesse des parents en transportant toutes les écoles à la campagne. Chaque maître ne pouvait avoir que sept élèves et n'enseigner qu'une science ; aussi, pour parcourir le cercle des connaissances qu'on aurait voulu lui donner, un jeune homme aurait passé dans des lieux et sous des maîtres différents. Cette multitude d'institutions particulières, disséminées loin des grands centres, auraient correspondu avec des bureaux d'administration placés dans les capitales des provinces, et ces bureaux auraient décidé non seulement de la capacité des élèves mais encore du genre d'études et de la profession qui leur convenaient.

On est quelque peu étonné de trouver sous la plume du bon chanoine

quelques-unes des idées qui ont fait la gloire de Jean-Jacques Rousseau et sa socialisation de l'éducation de l'enfance risquerait de paraître trop avancée même aux plus farouches de nos socialistes. Ce projet d'organisation de l'enseignement, quelque séduisant qu'il paraisse au premier abord, semble, à la réflexion, rentrer dans le genre de ces contes philosophiques et paradoxaux si fort à la mode à cette époque.

Le projet de tontine au bénéfice des hôpitaux que messire Antoine Lacroix présenta à l'académie est plus curieux encore et plus aussi du domaine de la pure imagination.

Depuis 1764, l'abbé Lacroix s'occupait de statistique et présentait à l'académie dont il s'honorait de faire partie, des séries d'observations sur les naissances et sur les morts dans la ville de Lyon. Les premières règles des tables de mortalité venaient d'être établies et la curiosité, l'imagination du brave chanoine y avaient découvert des horizons nouveaux.

Notre grand Hôtel-Dieu se trouvait à ce moment dans une situation financière des plus précaires et chacun s'ingéniait à trouver un moyen propre à relever les finances de notre grand établissement de charité. S'appuyant sur les données des tables de mortalité de Parcieux qui venaient d'être publiées, messire Antoine Lacroix eut l'idée d'une tontine au bénéfice de l'Hôtel-Dieu.

Dans son projet, il demandait qu'il fut versé dans les caisses de l'Hôtel-Dieu une somme de mille francs à chaque naissance d'enfant. Ce dépôt n'aurait porté aucun intérêt pendant vingt ans et aurait appartenu en toute propriété à l'hôpital si l'enfant était mort avant cet âge, mais, s'il l'avait atteint, il devait recevoir, sa vie durant, par les soins de l'Hôtel-Dieu, une rente de mille francs égale au capital versé. Le bon chanoine résolvait à la fois la question de la crise financière de nos hôpitaux et celle plus intéressante encore de l'extinction du paupérisme. Certes, le taux de la mortalité était excessif chez les nourrissons lyonnais à cette époque. Nous relevons en effet, dans un mémoire de 1788, que, sur six mille enfants venant au monde, il en mourait quatre mille en nourrice. La moyenne de la vie était aussi plus basse qu'aujourd'hui, néanmoins, on ne saurait prendre au sérieux le projet de messire Lacroix. Cependant il prétendait faire réaliser, grâce à

cette tontine, des bénéfices considérables à nos établissements hospitaliers. Il est certain que l'Hôtel-Dieu n'eut que l'espoir de ces bénéfices et qu'il dut se mettre en quête de projets plus sérieux pour relever l'état de ses finances.



Si Antoine Lacroix n'avait à son actif que des œuvres dans le genre de son système de tontine en faveur de l'hôpital ou des dissertations philosophiques sur les souliers à la poulaine à la cour des rois de France, tout au plus pourrait-on le considérer comme une figure originale dans un siècle qui en abondait. Mais notre ville lui est redevable de l'établissement de sa première école gratuite de dessin ; et c'est là bien certainement le titre le plus précieux pour la mémoire du grand obéancier de Saint-Just.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, il n'existait à Lyon aucun enseignement public du dessin (1). Une tentative avait été faite cependant vers la fin du dix-septième siècle par Thomas Blanchet, peintre de la ville. L'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris à laquelle Blanchet avait fait part de ses projets, s'y était fort intéressée, et, dans sa séance du 2 janvier 1677, elle avait chargé le sculpteur Coysevox et le promoteur de l'idée de faire tout ce qui serait nécessaire pour l'établissement de l'école projetée. Dans l'idée de Blanchet, une académie de dessin et de peinture placée à Lyon, sur la route de Paris à Rome, devait y arrêter quelque temps les peintres et les sculpteurs se rendant en Italie ou en revenant et, par ce fait même, procurer à notre ville des avantages considérables.

Blanchet obtint, le 14 octobre 1689, des lettres patentes du roi autorisant l'ouverture des cours ; malheureusement, il mourut quelques jours plus tard et avec lui disparut son projet.

Ce fut en 1751 qu'il fut repris par Antoine Lacroix. L'idée du chanoine n'était pas de créer une école où seraient enseignées les premières règles de l'art (l'entreprise serait trop vaste, disait-il, et préjudiciable aux maîtres de dessin qui enseignent les premiers principes dans cette ville), mais une

(1). Des cours publics de dessin existaient déjà dans un grand nombre de villes du royaume, à Nancy, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Reims, Marseille et Lille. A Paris, ce ne fut qu'en 1766 que Bachelier, peintre des Gobelins, fonda l'école royale gratuite de dessin.

école où les jeunes gens ayant déjà fait quelques études suivraient des cours de bosse et de modèle vivant. Il sut intéresser à son projet un certain nombre de ses amis, messire Genève l'aîné, fabricant dessinateur, avec lequel il avait fait son voyage en Italie, messire Soubry, son collègue au bureau des finances, messire Mogniat, conseiller à la cour des monnaies, le mathématicien Mathon de la Cour son collègue à l'académie, Messieurs Ménard, Parent, Montessuy, Gras et Flachon, et, fort de leur appui, il commença les démarches propres à assurer le succès de son entreprise.

Le projet, présenté à Monseigneur de Gournay, lors de son passage à Lyon, fut bien accueilli par cet intendant du commerce et tout semblait devoir marcher facilement, lorsque des difficultés s'élevèrent, venant de la part de ceux-là mêmes qui devaient retirer le plus de profits de l'entreprise.

A cette époque, la fabrique lyonnaise était à son apogée et la grande vogue des tissus historiés faisait rechercher les produits de nos manufactures. Une corporation avait pris un grand développement et donnait à notre industrie un véritable lustre ; c'était celle des dessinateurs de la fabrique, c'est-à-dire des artistes créant les décors des étoffes de soie. Un certain nombre de ces dessinateurs, les plus réputés même, craignirent de voir s'étendre et se perfectionner l'enseignement du dessin à Lyon. Ils prétendirent qu'une instruction artistique trop développée nuirait au recrutement de leur corporation, qu'un jeune homme ayant étudié la bosse et le modèle vivant se refuserait à entrer dans une profession industrielle. Ils présentèrent au roi une pétition, signée de vingt d'entre eux, demandant l'interdiction de l'école projetée et la création d'un cours de dessin de la fleur destiné à former des dessinateurs pour l'industrie lyonnaise.

Le chanoine Lacroix se révolta contre ces prétentions trop exclusives ; il voulait que la future école de dessin formât des élèves prêts à consacrer leurs talents à l'art qui leur conviendrait le mieux. Lassé d'entendre des opinions si opposées chez des gens paraissant intéressés également au bien public, Monsieur de Gournay chargea le célèbre peintre Oudry de mettre l'accord entre les deux parties ; ce n'était pas chose facile, et le bon chanoine eut à subir le premier coup. Parlant de lui dans une lettre datée du 12 novembre 1752, Oudry se plaint de s'être trouvé vis-à-vis d'une person-

ne zélée et de beaucoup d'esprit mais qui ne paraît pas être fort au fait de notre art. Evidemment, en sa qualité de décorateur, Oudry ne voulait voir dans la nouvelle école qu'une pépinière de dessinateurs et il soutenait, avec les pétitionnaires que, Lyon étant sur la route de l'Italie, « cela occasionnait, de temps en temps, le séjour de peintres habiles qui font les différents travaux qui se présentent et qu'il est aisé de conclure qu'une grande quantité de peintres deviendraient inutiles ».

Antoine Lacroix essaya de défendre son projet en entrant dans les vues de ses contradicteurs. « Cette académie publique, disait-il, donnera lieu à former dans le dessin une infinité de jeunes gens du peuple dans lesquels on aperçoit une inclination marquée pour cet art et qui restent sans secours par les dépenses qu'il faut faire. Ces mêmes jeunes gens, fils d'ouvriers fabricants devenus dessinateurs seront une ressource infinie à leurs familles et, connaissant mieux l'essence du métier, ils en perfectionneront l'ouvrage. Elle procurera aussi des grands peintres, des sculpteurs fameux, et d'habiles architectes.

Mais les dessinateurs, qui semblent bien en cette aventure avoir été guidés par un parti-pris un peu étroit, objectaient qu'il était à craindre qu'en facilitant l'étude du dessin on n'augmenta par trop le nombre des dessinateurs. A quoi le chanoine répondait avec juste raison : « Plus on multipliera le nombre des dessinateurs et plus il y aura de variétés dans le goût. Lorsque, dans une ville aussi considérable que Lyon, on ne peut apprendre à dessiner qu'à grands frais, on enfouit nécessairement des talents que des leçons publiques et fournies par le prince feraient éclore ».

Oudry, tout en prenant nettement parti pour les opposants, envoyait cependant aux promoteurs de l'école des conseils pour l'établissement de ses cours. Cette façon de ménager les deux opinions n'avancait guère l'œuvre. Mais Antoine Lacroix était d'un caractère tenace et infatigable, il ne reculait devant aucune démarche et entassait mémoire sur mémoires pour confondre ses contradicteurs.

Pendant quelques années, la vie du bon chanoine fut totalement bouleversée. Finies les journées de douce béatitude où, après avoir délicieusement tâché à ciseler quelques belles périodes sur un sujet facile, il éprou-

vait une voluptueuse fierté, agréablement entretenue par les applaudissements, en lisant à ses amis de l'académie réunis autour d'une table copieuse une subtile dissertation sur les souliers à la poulaine, la lune, ou le mélange des couleurs dans la peinture.

Messire Lacroix dut faire coups sur coups plusieurs voyages à Paris, solliciter de nombreuses audiences, accumuler démarches sur démarches. Monsieur de Gournay semblant se désintéresser du projet, le grand obéancier de Saint-Just s'adressa à l'intendant général des bâtiments royaux et manufactures, Monsieur le marquis de Marigny, le frère de la Pompadour ; Oudry, paraissant prendre fait et cause pour les opposants, il en appela au célèbre peintre Lépicié, qui trouva son projet plein de justesse et de sagacité. Mais les pourparlers traînaient en longueur et l'entreprise n'aboutissait pas.

Alors messire Lacroix eut une idée géniale.

Le premier projet portait que les frais nécessités par l'école, soit environ 3.660 livres, seraient pris sur les droits que le consulat levait sur les étoffes de soie. Devant les difficultés apportées à l'exécution de leur projet, le chanoine et ses amis, avec une généreuse habileté, décidèrent de créer l'école sur leurs propres deniers, persuadés que des subsides sur les fonds publics seraient moins difficiles à obtenir pour une œuvre déjà existante que pour une œuvre à créer.

Le 16 septembre 1756, l'obéancier de Saint-Just pouvait écrire avec une juste fierté et quelque peu d'amertume à l'intendant général des bâtiments royaux et manufactures(1) : « Monsieur, j'eus l'honneur de vous écrire, il y a trois ou quatre ans, au sujet d'une académie de dessin dont je suivais alors l'établissement dans cette ville ; mes soins à cet égard ont eu peu de succès et le zèle que je marquais pour la perfection de cette partie des arts a rencontré bien plus d'obstacles que de secours : je ne m'en suis pas rebuté, et présumant qu'il serait peut-être plus facile un jour de décider le ministère à soutenir en forme d'école ce qui n'en serait pendant quelque temps qu'un essai, j'ai engagé, Monsieur, un petit nombre de citoyens amateurs à subvenir aux frais du modèle, de l'appartement et de ce qu'entraîne après soi

(1). L'intendant Bertin.

ce genre de travail Monsieur l'intendant a désiré s'associer à nous. Messieurs Frontier et Nonotte, de l'académie royale de peinture, nous ont généreusement offert leurs soins pour placer ce modèle et je me suis chargé de solliciter pour eux votre agrément (1). Nos désirs méritent peut-être de l'obtenir un jour, suivant les règles prescrites, et, lorsqu'il nous sera permis d'établir sur des fonds solides une école qui n'a pour le présent qu'un secours préliminaire et l'envie de réussir sous vos auspices... ».

Enfin, après cinq ans de luttes et de déboires sans nombre, grâce à sa ténacité et à sa persévérance, à sa générosité et celle de ses amis, Antoine Lacroix était parvenu à créer sans ressources et sans appui du côté des pouvoirs publics, la première école gratuite de dessin de notre ville.

Les vicissitudes de ce bon chanoine n'étaient pourtant point terminées. Après avoir lutté pour créer, il dut lutter encore pour organiser. Les élèves n'étaient pas tous d'un caractère bien facile ni d'une éducation supérieure ; d'autre part, la jalousie, ce défaut naturel à tous les artistes, amenait souvent des difficultés entre les professeurs, pourtant très dévoués à l'œuvre entreprise. Antoine Lacroix s'en plaignait dans une lettre du 19 février 1758 : « Quoique les affaires qui concernent ces écoles ne soient jamais de bien grande conséquence, cependant, comme il est question de tenir les élèves dans une sorte de subordination et que des misères vis-à-vis d'une jeunesse qui n'a pas toujours l'éducation qu'on peut désirer, veulent être traitées comme un appareil imposant, il est essentiel que l'on sente dans l'école que l'on est soumis à un tribunal dont les membres viennent fréquemment voir ce que l'on fait et qui veille sur ce qui se passe. On peut ajouter encore que la bonne intelligence parmi messieurs les professeurs n'est pas toujours aussi facile qu'on le désirerait ; les arts et les talents inspirent volontiers des jalousies, des froideurs et des reproches dont il faut arrêter le cours ».

Malgré ces difficultés, l'œuvre d'Antoine Lacroix commençait à prospérer. Bientôt le consulat s'intéressait d'une manière effective à la nouvelle école par une subvention qui s'élevait en 1760 à 3.000 livres.

(1). D'après le règlement de 1676, l'Académie royale de peinture détenait le monopole de l'enseignement du dessin dans les écoles royales.

Enfin, le 11 août 1780, un arrêt du conseil d'Etat organisait définitivement l'œuvre du chanoine Lacroix sous le nom d'Ecole gratuite de dessin et lui accordait une subvention annuelle de 5.000 livres à prendre chaque année sur la caisse du receveur des parties casuelles.

Notre école des beaux-arts était fondée.



Le grand obéancier de Saint-Just jouissait de toute la confiance de son archevêque, Monseigneur Malvin de Montazet. Celui-ci était arrivé dans son diocèse avec une réputation de janséniste qui lui avait porté beaucoup de tort. Il se déchargeait volontiers sur son vicaire général, messire Antoine Lacroix, de toutes les questions qui l'auraient mis en rapport trop direct avec ces messieurs du consulat ou de la sénéchaussée. Aussi lorsque, par suite de la suppression de la Congrégation de Jésus, il fallut organiser à nouveau les collèges, chargea-t-il, en partie, de cette question, le chanoine de Saint-Just.

Les deux collèges existant à Lyon, le Grand Collège ou Collège de la Trinité et le petit collège ou Collège Notre-Dame, avaient été jusqu'ici dirigés par les jésuites.

Le Collège de la Trinité était situé sur les courtines du Rhône, dans les bâtiments du Lycée actuel. On y enseignait gratuitement toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, la philosophie, les mathématiques et la théologie. Il y avait même un professeur d'hébreu. L'étude de la théologie tenait une grande place dans l'enseignement donné au Collège de la Trinité ainsi qu'en témoigne la liste du personnel :

Provincial.	le R. P. Pierre de Baleine
Recteur.	» Claude de Jame
Principal de MM. les Pensionnaires .	» Jean-Pierre de Vertrieu.
Procureur syndic	» Ignace Commin.
Préfet des hautes sciences	» François-Pierre de Castella.
Professeur de théologie positive. . .	» Claude-Emmanuel de Layé.
» de théologie scholastique.	» Joseph Juget.
»	» Alexis Chappen.

Professeur de théologie morale	le R. P. Amour Bompar.
» d'hébreu	» Jean Dumas
» de mathématiques.	» Laurent Béraud.
Préfet des classes inférieures	» François Thovex.
Professeur de logique	» Barthélemy Thorbaty.
» de physique	» Claude-Ignace Bouhélier.
» de rhétorique pour l'éloquence	» Antoine Dusserre.
» » la poésie .	» Antoine Mongez.

Le petit collège ou Collège Notre-Dame, situé dans les bâtiments occupés aujourd'hui par la mairie du cinquième arrondissement, enseignait gratuitement, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement. Il ne recevait que des externes, tandis que le Collège de la Trinité recevait des pensionnaires payants.

Après la suppression de leur ordre, les jésuites lyonnais s'étaient réfugiés à Avignon et la direction de leurs collèges avait été remise provisoirement entre les mains de professeurs laïques pour le Collège de la Trinité et de prêtres séculiers pour celui de Notre-Dame. Par arrêt du Parlement en date du 2 mars 1762, le consulat était autorisé à pourvoir les deux collèges de nouveaux régents. Un bureau d'organisation fut nommé sous la présidence de l'archevêque. Celui-ci délégua ses pouvoirs à son vicaire général.

Deux solutions étaient en présence. La première consistait à confirmer purement et simplement aux maîtres libres la régence des deux collèges qui leur avait été concédée d'une façon provisoire. Cette solution était préconisée par M. Pupil, lieutenant général en la sénéchaussée. La seconde était de remettre cette régence entre les mains de congrégations vouées à l'enseignement. Le consulat et l'archevêque étaient partisans de cette seconde solution. Le consulat avait même déjà entrepris des pourparlers avec la congrégation de l'Oratoire, dont le Collège de Jully était très renommé, et avec celle des Pères de Saint-Joseph. Mais ces pourparlers traînaient en longueur. Le Père de la Valette, général des Oratoriens, dont tous les établissements étaient situés en dehors des grands centres, pensait que ce n'était guère que loin de la corruption des villes qu'il était possible d'élever les enfants dans la connaissance de la religion et l'innocence des mœurs. Il est curieux de

constater que cette même opinion avait été soutenue par Antoine Lacroix dans son discours à l'académie, sur un plan nouveau d'éducation de la jeunesse. Le supérieur des Oratoriens craignait aussi qu'il ne fût dans les idées du roi et de ses ministres de supprimer d'autres congrégations après celle des jésuites.

Messire Lacroix, tout d'abord, n'avait pas été favorable à l'installation de prêtres réguliers dans la régence de nos collèges, mais, après un examen plus sérieux de la question et dans l'espoir de tout concilier pour le bien de la paix, il proposa un *mezzo termine*, ainsi que l'on disait à cette époque. On confierait la régence du grand collège à des prêtres réguliers, les Pères de l'Oratoire, et celle du petit collège à des prêtres séculiers libres. Ce *mezzo termine* fut accepté bientôt par tous les partis, le gouvernement, la ville et l'archevêché.

Le vicaire général eut à défendre l'ordre des Oratoriens auprès d'un grand nombre de fidèles qui accusaient cet ordre de jansénisme et de doctrines erronées sur le dépôt d'argent. La question du dépôt d'argent avait été soulevée depuis peu de temps et passionnait tous ceux, et ils étaient nombreux à cette époque, qui s'intéressaient aux questions de dogmes. Un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques, parmi lesquels un certain nombre de Pères de l'Oratoire, avaient posé la question de savoir si le fait de toucher un intérêt quelconque pour les prêts ou dépôts d'argent n'était pas contraire à la véritable doctrine de l'Eglise catholique. Sans prendre une position bien nette sur ce terrain, l'abbé Lacroix répondait assez malicieusement que les Oratoriens n'avaient jamais outrepassé les enseignements de l'Eglise et que, d'ailleurs, il serait plus facile de rappeler dans la voie les Pères qui pourraient en passer les justes bornes que de réprimer les égarements de la cupidité.

Quant à la suspicion d'attache au jansénisme, suspicion qui, par-dessus les prêtres de l'Oratoire, atteignait l'archevêque Malvin de Montazet, le vicaire général répondait que dans les temps troublés que traversait la religion, nul ne pouvait se flatter de n'avoir jamais péché ni par excès ni par défaut, et il ajoutait, avec beaucoup de bon sens, qu'il était regrettable que les simples fidèles fussent admis et quelquefois provoqués à controvertiser

sur des matières qu'ils pourraient ignorer sans risques et qu'ils ne sauraient jamais assez bien apprendre pour s'en mêler avec sûreté.

Le 1^{er} novembre 1763, à la suite d'un édit suivi de lettres patentes en date du 29 avril, et d'un concordat avec le consulat, les Pères de l'Oratoire étaient installés dans le grand collège de la Trinité.

Les premiers directeurs et professeurs nommés furent :

Préfet	le Père	Jacques de Beaumont.
Professeurs de théologie	—	Louis Charcon Léty.
»	»	— François-Luc Lalande.
» physique	—	Gabriel Bouhier.
» logique	—	Louis Philibert Labrosse.
» rhétorique	—	Antoine Lasserre.

Quant au petit collège Notre-Dame, la direction en fut confiée à des prêtres séculiers, MM. Louis-François Dalmières et Pierre-Antoine d'Ambsieux de Calignon, tous les deux prêtres du diocèse de Paris.



En 1772, messire Antoine Lacroix, âgé de soixante-quatre ans, désireux de terminer en paix les dernières années de sa vie, démissionnait de son titre et de sa charge de grand obéancier de Saint-Just en faveur de son neveu et filleul Barthélemy Lacroix, fils du conseiller à la cour des monnaies. Il avait entrepris, depuis quelques années, une œuvre qu'il devait laisser inachevée. C'était un nécrologe lyonnais très détaillé embrassant plus de vingt ans pour lequel le consulat lui allouait, en 1774, une somme de 600 livres et dont il ne fut malheureusement publié que les années 1766 et 1767.

Le bon chanoine s'était fait construire une délicieuse maison de campagne aux portes de Saint-Just. Dans cette charmante demeure, décorée par les plus habiles artistes du temps, il avait réuni une magnifique et considérable collection de livres, de tableaux et de sculptures. Cette collection, ce cabinet ainsi que l'on disait à cette époque, figurait parmi les curiosités de la ville ; elle jouissait d'une grande réputation à l'étranger et était visitée par tous les savants et les artistes de passage à Lyon. On y remarquait

surtout la maquette du tombeau pour le maréchal de Turenne faite par Legros et deux œuvres du célèbre sculpteur italien Michel Ange Slotz. Le tombeau du maréchal de Turenne avait été commandé à Legros par le cardinal de Bouillon pour être érigé en l'église de Cluny, mais la disgrâce subite du cardinal avait empêché l'achèvement de ce monument dont il ne restait plus que la maquette léguée à Antoine Lacroix par Monsieur de Sève.

Quant aux œuvres de Slotz, c'étaient les deux bustes en marbre blanc achetés à cet artiste par l'abbé Lacroix lors de son voyage à Rome en 1734. L'un représentait Chrysès, prêtre d'Apollon, « morceau d'inspiration sublime dans lequel on reconnaissait l'inspiration du Dieu dont Chrysès était le ministre » (1). L'autre buste, formant par sa grâce le plus heureux contraste avec le premier, était une prêtresse de Diane : « Tête admirable par la pureté du style, par sa simplicité noble, sa tranquillité profonde qui rendent d'une manière si touchante l'innocence et le recueillement » (2).

Dans sa délicieuse demeure, l'abbé Lacroix recevait de nombreux amis, parmi lesquels se distinguaient Messieurs de Grimaldi, évêque de Rodez, et Tinseau, évêque de Nevers ; Cogell, peintre de la ville, un des premiers professeurs de l'école gratuite de dessin, qui devait continuer à ses frais l'œuvre d'Antoine Lacroix pendant la tourmente de la Révolution ; l'architecte Perrache ; Genève l'aîné, etc. Il se plaisait à réunir autour de lui ses confrères de l'académie ainsi que les hommes de lettres et les artistes qui se trouvaient de passage à Lyon. Très affable et spirituel, d'un abord facile et charmeur, il s'intéressait surtout aux jeunes gens chez lesquels il discernait quelques lueurs d'un talent naissant, il les encourageait, les protégeait, les aidait de ses conseils et de sa bourse au besoin, et il fut pour certains d'eux un véritable mécène.

Déarrassé des soucis inhérents à sa charge de grand obéancier de Saint-Just, le bon chanoine comptait finir ses jours heureux et tranquille

(1). Eloge de feu M. l'abbé Lacroix, obéancier de Saint-Just, par M. Deschamps, de l'Académie de Lyon (extraits publiés par le *Journal de Lyon*. 1786).

(2). *Idem*.

dans son charmant asile, mais son destin devait être tout autre et son existence devait se terminer loin des siens et de sa ville natale.

Il avait été nommé, en 1775, prieur de l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, et ce bénéfice nouveau qui, à l'ordinaire, était une source d'honneurs et de revenus, en devait être pour lui une de déboires et de vicissitudes.

L'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, autrefois une des plus prospères du diocèse, était dans une situation financière très précaire. Ses derniers prieurs en avaient dilapidé la fortune par une mauvaise administration. A l'âge de soixante-treize ans, l'abbé Lacroix dut recommencer à intriguer auprès du roi et de ses ministres pour obtenir la suppression de nombreuses charges grevant son bénéfice, ainsi qu'il l'avait fait, vingt ans plus tôt, pour la création de son école gratuite de dessin.

Malgré son grand âge, il n'hésita pas à faire le voyage de Paris pour hâter le succès de ses démarches, et ce fut dans cette ville qu'il mourut, en mai 1781.

Son testament fut digne de lui. On y retrouve l'amour sincère et éclairé que le bon chanoine avait toujours porté aux jeunes artistes. Parmi de nombreux legs à l'académie (1), aux hôpitaux et aux pauvres, il laissait une somme considérable destinée à payer les frais d'apprentissage des jeunes gens se destinant aux arts et aux manufactures de la fabrique lyonnaise.

Telle fut la vie du bon chanoine Antoine Lacroix dans lequel nous aimons à retrouver l'image d'un de ces bons Lyonnais du dix-huitième siècle, dont la vie facile, simple et paisible se distinguait surtout par un culte profond et raisonné de leur cité natale.

Emile LEROUDIER.

(1). Il légua à l'Académie ses deux bustes de Chrysès et d'Iphigénie de M. A. Slotz, et deux têtes de marbre du célèbre sculpteur Puget : Homère et Caton.

ŒUVRES LITTÉRAIRES DE L'ABBÉ ANTOINE LACROIX

Ouvrages imprimés : *Etats des baptêmes, des mariages et des morts de la ville et des faubourgs de Lyon pour vingt-cinq années, depuis 1750 jusqu'à 1775* ; in-4, 1776. — *Réflexions sur les sépultures dans la ville de Lyon* ; in-8, 1776. — *Nécrologe de Lyon pour les années 1766 et 1767*. — *Etat des naissances, mariages et morts dans la ville et les faubourgs de Lyon pour les années 1760, 1770*.

Manuscrits conservés aux archives de l'Académie de Lyon : *Considérations sur les causes des opinions et des erreurs*. — *Essai de réforme sur certains préjugés*. — *Des moyens propres pour perfectionner l'éducation de la jeunesse*. — *Observations sur les tremblements de terre*. — *Observations sur le Vésuve et les volcans*. — *Observations sur l'île de Cayenne et la Guyane*. — *Mémoire sur ce que doivent observer les gens adonnés à l'étude pour se maintenir en santé*. — *Réflexions sur la lune*. — *Réflexions sur le mélange des couleurs dans la peinture*. — *Le Chrétien solitaire à la campagne*. — *Traduction des pensées de Raimondi*. — *Réflexions sur les talents supérieurs*. — *Observations météorologiques faites à Lyon depuis 1764 jusques et y compris l'année 1760*. — *Compte rendu des travaux académiques (5 mai 1778)*. — *Réflexions sur l'usage d'introduire les jeunes gens dans le monde au sortir du collège*.